YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 2000/158
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rues de la Gare et Louis Armand

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que des travaux d'élagage seront effectués par la société SE3V 90 rue Marat 94200 IVRY-SUR-SEINE, pour le compte de la Ville de Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, le mardi 5 septembre 2000 de 9h à 18h.

ARRETE

Article 1er : - Le stationnement des véhicules sera interdit :
rue de la Gare : partie comprise entre la rue Louis Armand et l'accès à la place de la Gare,
rue Louis Armand : partie comprise entre la rue de la Gare et la patinoire.
- Selon les besoins du chantier, la circulation pourra être interrompue et réglementée par des panneaux K10.
- Le cheminement des piétons sera balisé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
-6 SEP. 2000

Fait à Yerres, le 4 septembre 2000

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux,

Jean MANTE